

# ***Procès-Verbal du Conseil Municipal***

## ***Vendredi 24 Février 2017 à 20H30***

Date de convocation : le 17 février 2017

Date d'affichage : le 17 février 2017

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 9

*L'an deux mille dix-sept, le vendredi 24 février à 20H30 le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept février de l'an deux mille dix-sept, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.*

***Etaient Présents : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, SOUCHU David, DENIAUD Paulette, POURCEAU Jean Marie, IMBERT Philippe arrivé à 20H35,***

***Etaient absents excusés : MEGY Karl qui a donné pouvoir à David SOUCHU, Françoise THUARD qui a donné pouvoir Dominique LUNEL, Sandrine FLOQUART qui a donné pouvoir à Janny MERCIER, Anaïs POLLONO qui a donné pouvoir à Patrick RIVIERE, Magali LAINE qui a donné pouvoir à Jean Marie POURCEAU***

***Absente : JAUSSAUD Florence***

***Secrétaire de séance : Pascal CHOPLIN***

### **Ordre du jour :**

- Approbation du Procès-verbal du 26 janvier 2017
- Décisions prises par délégation
- Approbation du Compte Administratif 2016
- Approbation du Compte de Gestion du Receveur 2016
- Vote des Subventions 2017
- Débat d'Orientation Budgétaire 2017
- Etude des devis
- Personnel Communal\*
- Comptes rendus des commissions
- Projet de délibération avis transfert PLUi\*
- Liaison douce : demande de subvention
- Commissions communautaires
- Convention ATESART 2017
- Convention ADS 2017
- Informations et questions diverses.

*Monsieur le Maire annonce en début de séance que les points suivis de (\*) ont été ajoutés à l'ordre du jour depuis la distribution de la convocation.*

## Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2017

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sous réserve de la modification du nombre de membres présents de 12 et non de 15.*

### Décisions prises par délégation

*Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

- ◆ Arrêté 02/2017 : demande de débit temporaire de boissons pour la soirée dansante du Club JAM BASKET du 4 février 2017
- ◆ Arrêté 03/2017 : demande de débit temporaire de boissons pour le LOTO de Joué en Fête le 06 octobre 2017
- ◆ Arrêté 04/2017 : demande de débit temporaire de boissons pour le Marché de Noël de Joué en Fête le 09 décembre 2017
- ◆ Arrêté 05/2017 : réglementant la circulation portant SENS INTERDIT permanent rue de l'Eglise à Joué l'Abbé
- ◆ Arrêté 06/2017 : réglementant la circulation sur la CR N°39 lieudit de « La Gaumerie » durant les travaux de déplacement d'ouvrage électrique BT AERIEN par Levage Supports Beton
- ◆ Arrêtés n° 06bis-2017/RH, 07bis-2017/RH, 09-2017/RH, 11-2017/RH, 12-2017/RH, 13-2017/RH, 14-2017/RH, 15-2017/RH, 16-2017/RH : portant reclassement dans le cadre de la Réforme PPCR des agents territoriaux de la commune au 01/01/2017
- ◆ Arrêté N° 07-2017-RH plaçant un agent ATSEM en congé de maladie ordinaire du 25/01/2017 au 10/20/2017 à plein traitement
- ◆ Arrêté N° 08-2017-RH plaçant un agent des services techniques en congé de maladie ordinaire du 27/01/2017 au 03/02/2017 à plein traitement
- ◆ Arrêté N° 10-2017-RH prolongation de Mise en Disponibilité d'Office d'un agent des services techniques pour une période de 3 mois à compter du 16/01/2016 suite à consultation du Comité Médical Départemental en date du 26/01/2017 et prolongation de l'arrêt de maladie ordinaire ce celui-ci jusqu'au 24/02/2017.

### Devis et bons de commandes signés

- ◆ Frans Bonhomme le 30/01/2017 : 20 sacs de ciment prise rapide « Répafast Tixo » pour un montant TTC de 492€.
- ◆ Médialex le 30/01/2017 : parution légale d'avis de modification simplifiée du PLU sur Ouest France et Le Maine Libre pour un montant TTC de 183,29€
- ◆ Rexel le 30/01/2017 : luminaire tubulaire pour candélabre pour un montant TTC de 183,84€.
- ◆ Storeferm le 30/01/2017 : intervention sur porte de la mairie : remplacement de la serrure avec 3 points de cylindre : 401€45 TTC
- ◆ Côté Extérieur le 03/02/2017 : livraison de Tout Venant à la Salle des Sports pour remblais du chemin pour un montant TTC de 360€.
- ◆ Frans Bonhomme : le 07/02/2017 commande d'un regard complet pour terrain de foot pour un montant de 80,94€ TTC +

# Examen et approbation du Compte de gestion de Monsieur SOUBIRAN, receveur Trésorerie de Marolles Les Braults

Monsieur le Maire informe les membres qu'il convient de procéder à l'examen et à l'approbation du Compte de gestion de Monsieur SOUBIRAN, receveur.

072037  
TRES. MAROLLES-LES-BRAULTS



II-1  
Exercice 2016

## 41600 - COMMUNE DE JOUE L ABBE - RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	936 165,57	1 273 943,58	2 210 109,15
Titres de recettes émis (b)	433 398,96	851 295,58	1 284 694,54
Réductions de titres (c)	0,00	13 894,54	13 894,54
Recettes nettes (d = b - c)	433 398,96	837 401,04	1 270 800,00
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	936 165,57	1 273 943,58	2 210 109,15
Mandats émis (f)	406 041,42	694 876,65	1 100 918,07
Annulations de mandats (g)	0,00	1 740,36	1 740,36
Dépenses nettes (h = f - g)	406 041,42	693 136,29	1 099 177,71
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	27 357,54	144 264,75	171 622,29
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal doit délibérer.

- Sous la présidence de Paulette Deniaud, doyenne, le compte de gestion est adopté à l'unanimité

## Approbation et vote du Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire, fait lecture du Compte Administratif 2016 en section fonctionnement et investissement.

Il ressort un excédent de fonctionnement de l'exercice de 144 264,75 € et un déficit cumulé d'investissement de 50 597,43 € hors restes à réaliser.

### FUNCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	BP	CA		BP	CA
dépenses de fonctionnement	765 405,00 €	693 136,29 €	recettes de fonctionnement	767 761,00 €	837 401,04 €
virement à la SI (023)	508 538,58 €				
déficit reporté (002)	0,00 €		excédent reporté (002)	506 182,58 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>1 273 943,58 €</b>	<b>693 136,29 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 273 943,58 €</b>	<b>837 401,04 €</b>

<b>résultat de l'exercice</b>	<b>144 264,75 €</b>	
résultats antérieurs reportés	506 182,58 €	
<b>résultat à affecter</b>	<b>650 447,33 €</b>	
<b>Proposition d'affectation du résultat 2016</b>	1068	50 598,43 €
	R002	599 848,90 €
	R001	

## INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	BP	CA	
dépenses d'investissement	858 209,60 €	406 041,42 €	recettes d'investissement
déficit reporté (001)	77 955,97 €	0,00 €	réserves (1068)
			virement de la SF (021)
			excédent reporté (001)
<b>Total</b>	<b>936 165,57 €</b>	<b>406 041,42 €</b>	<b>Total</b>
			<b>936 165,57 €</b>
			<b>433 398,96 €</b>

<b>solde exécution de l'exercice</b>	<i>solde positif</i>	27 357,54 €
solde exécution antérieur		
reporté	<i>déficit</i>	77 955,97 €
<b>déficit investissement</b>		<b>50 598,43 €</b>

### DETAIL FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	249 061,50€	013 atténuations de charges	10 477,66€
012 charges de personnel et frais assimilés	345 947,84€	70 produits des services	73 879,58€
022 dépenses imprévues	-	73 impôts et taxes	386 085,00€
65 autres charges de gestion courante	51 860,75€	74 dotations, subventions et participations	349 147,39€
66 charges financières	46 247,94€	75 autres produits de gestion courante	16 562,80€
67 titres annulés exercice antérieur	18,26€	77 produits exceptionnels	1 248,61€
<b>TOTAL REALISE</b>	<b>693 136,29€</b>	<b>TOTAL REALISE</b>	<b>837 401,04€</b>

**023 - Virement à la section d'investissement : 508 538,58€**

**002 - Résultat de fonctionnement reporté : 506 182,58€**

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : 144 264,75 €**

### **SECTION INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
041 opérations patrimoniales		041 opérations patrimoniales	
16 emprunts et dettes assimilées	362 545,36€	10 dotations, fonds divers et réserves, FC TVA	425 500,96€
20 immobilisations incorporelles	750,00€	13 subventions d'investissement	7 898,00€
21 immobilisations corporelles	37 216,09€		
23 immobilisations en cours	5 529,97€		
<b>TOTAL REALISE</b>	<b>406 041,42€</b>	<b>TOTAL REALISE</b>	<b>433 398,96€</b>
<b>001- Solde d'exécution reporté : 0.00 €</b>		<b>021- Virement de la section de fonctionnement : 508 538,58€</b>	
<b><u>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE : 27 357,54€</u></b>			

Lecture est faite des chapitres du compte administratif, Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote et doit nommer un Président de séance avant de quitter la salle.

- Le Conseil Municipal doit adopter le Compte Administratif 2016.
- Mme DENIAUD Paulette doyenne de l'assistance est désignée présidente de séance :
- Le compte administratif est adopté à l'unanimité

### **Affectation du résultat 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Janny MERCIER, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, constatant les résultats suivants :

Résultat de l'exercice :	144 264,75 €
Résultats antérieurs reportés :	506 182,58€
<b><u>Résultat cumulé à affecter excédent de :</u></b>	<b><u>650 447,33€</u></b>
Solde d'exécution cumulé investissement (pas de RAR) - déficit :	-50 598,43€

**Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de la manière suivante, validée par Monsieur SOUBIRAN, Receveur :**

<i>Affectation en réserves R1068 en investissement :</i>	<i>-50 598,43€</i>
<i>Report en fonctionnement R 002:</i>	<i>599 848,90€</i>

- L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité après délibération des membres du conseil municipal.

## Vote des subventions communales 2017

Monsieur le Maire informe les membres que la Commission « Vie Associative » s'est réunie pour étudier les subventions de fonctionnement aux Associations.

Monsieur Patrick RIVIERE, Maire-adjoint, présente les propositions de la commission et rappelle les conditions d'attribution des subventions aux associations fixées lors du Conseil Municipal du 29/01/2016)

### **Sont éligibles :**

- Les associations à but non lucratif ayant pour objet de mettre en place des activités de loisirs, sportives, culturelles à destination des jeunes, apportant une animation sur la commune ou répondant à un intérêt général.
- Les associations caritatives.
- Les associations créant du lien social.
- L'association des AFN et le corps des sapeurs-pompiers.

Sont prioritaires les associations ayant leur siège social à Joué l'Abbé ou sur la polarité.

### **Ne sont pas éligibles :**

- Les regroupements de professionnels.
- Les associations à caractère politique ou confessionnel.
- une association qui se créerait en concurrence avec une association existante.

Après avoir rappelé ces conditions, Patrick Rivière, précise que les associations ayant leur siège à Joué l'Abbé ont reçu un courrier en date du 9 janvier 2017 les invitant à déposer les demandes au plus tard le samedi 4 février 2017.

L'ensemble des associations concernées ont fait le nécessaire dans les délais, à l'exception de l'association « Portes du Maine –Heviz ». D'autres associations ont ou avaient déjà déposé des demandes.

## Propositions de Subventions aux Associations au titre de l'année 2017

Associations ayant le siège à JOUE	Votées 2016	Demandées 2017	proposées	Votées 2017
Génération Mouvement	115	Montant non précisé	115	115
Coopérative scolaire	580	162 X3.58	580	580
FC J.A.G	1000 + 4000	1000 + 4000	1000 + 4000	1000 + 4000
M.J.C	1700	1700	1700	1700
Fête du Pommé	2000	2000	2000	2000
Joué en Fête	300	300	300	300
Faso Deme	300	300	300	300
MJC-JAM Basket	2000	2000	2000	2000
Association des Parents d'élèves	300	300	300	300
UNC/AFN	100	Montant non précisé	100	100
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Joué l'Abbé	300	300	300	300
Comice	500			
CCAS DE JOUE L'ABBE Centre Communal d'Action Sociale	2000		2000	2000
<b>Associations n' ayant pas le siège à JOUE</b>				
Portes du Maine Heviz	100	<i>Pas de demande</i>	-	
Roller Skating des Portes du Maine	400	400	400	<i>Sous réserve (déclaration sinistre sol salle des sports)</i>
<b>Autres Associations</b>				
AFM/téléthon	35	Montant non précisé	35	35
Aide Sociale à domicile en milieu rural De La Bazoge(ADMR)	40	Montant non précisé	40	40
Amicale des Sapeurs Pompiers de	50	<i>Pas de</i>	50	50



Souligné sous Ballon		<i>demande</i>		
Amicale des Sapeurs Pompiers de Ste Jamme/Sarthe	50	<i>Pas de demande</i>	50	50
Asso Sarthoise des Amis de la Santé	35	<i>Pas de demande</i>	35 (sous réserve)	(sous réserve)
Club Handisport de Maule St Saturnin	120	Montant non précisé	120	120
Jardinier Sarthois Section de Ballon	35	Montant non précisé	35	35
La Prévention Routière	35	Montant non précisé	35 (si intervention)	(si intervention)
Société de Pêche de la Bazoge	30 + coupe	Montant non précisé	30 + coupe	30+coupe
S.O.S Amitié	40	<i>Pas de demande</i>	40 (sous réserve)	(sous réserve)
Subvention Exceptionnelle Collège de Ballon	400	<i>Pas de demande</i>	400	400
Association Régionale des Mutilés de la voix	50	Montant non précisé	50	50
<b>TOTAL proposé</b>	<b>16615</b>		<b>16015</b>	<b>16015</b>
Provision pour subventions à attribuer			<b>1485</b>	1485
<b>TOTAL</b>			<b>17500</b>	<b>17500</b>

➤ Les subventions proposées par la commission « jeunesse-culture-sport » sont adoptées à l'unanimité avec des réserves pour quelques-unes.

## Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Chapitre	Cpte d'affectation	INTITULE COMPTABLE	DETAILS - OBSERVATIONS	DEPENSES		RECETTES
				FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
<b>CADRE DE VIE - PATRIMOINE - URBANISME - VOIRIE</b>						
20	202	Frais d'études	Provision pour PLU si modifications		1 000,00 €	
21	2111	Terrains nus	Provision immobilisation corporelle		266 800,00 €	
21	2121	Plantations Arbres			2 000,00 €	
60	6068	Achat de fleur pour la décoration de lieu public	Fleurissement	4 000,00 €		
21	2128	Autres agencements de terrains	Liaison douce 1 côté		160 000,00 €	
13	1348	Autres	Subventions potentielles Liaison Douce			90 000,00 €
21	2151	Réseaux de Voirie	Raccordement "Bouttier"		18 000,00 €	
21	21578	Autre matériel et outillage Voirie	Radar pédagogique et signalétique		4 000,00 €	
13	1342	Amende de Police				400,00 €
21	2151	Réalisat° extens° Voirie via une entreprise	Travaux de Voirie		38 696,00 €	
23	2316	Restauration d'œuvres d'art	Rénovation 2 Statues Eglise		7 500,00 €	
13	1322	Subvention DRAC	Pour restauration Statues			3 595,00 €
13	1322	Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL	Pour restauration Statues			1 797,00 €
13	1388	Subventions "reste à percevoir"	Cuve enterrée + Etude Zone Humide			5 000,00 €
11	615231	Entretien et réparation Voirie	Fauchage / curage Fossés	6 000,00 €		
11	615232	"	Voirie entretien	12 000,00 €		
11	617	Etudes et Recherches	Etude Liaison douce	2 000,00 €		
11	61524	Bois et Forêts	Abattage d'Arbres	1 250,00 €		
11	6231	Annonces et insertions	Publicité / Travaux d'aménagement cimetière	500,00 €		
21	2116	Travaux de cimetière en cours	Travaux d'aménagement cimetière		1 500,00 €	
21	2116	Travaux constructions dans cimetière	Colombarium Duluard livré en Mars 2017		1 990,00 €	
11	61521	Terrains / Entretiens avec MO	Les Jardins de Vincent + Estim	8 000,00 €		

			<b>Sous total :</b>	<b>33 750,00 €</b>	<b>501 486,00 €</b>	<b>100 792,00 €</b>
<b>ECOLE</b>						
21	21568	Autre matériel outillage d'incendie	Bloc de secours		600,00 €	
21	2183	Matériel bureautique informatique	3 ordinateurs portables		2 000,00 €	
21	2183	"	Ordinateur portable Directrice Ecole		920,00 €	
21	2183	"	2 Ordinateurs fixes Classes + Scanner Dir		3 325,00 €	
21	2184	Mobilier	Tables et chaises pour classe		2 700,00 €	
23	2313	Constructions	Fenêtres FORP Ecole février 2017		27 000,00 €	
13	1341	DETR	DETR 2016 à percevoir pour Fenêtres			11 000,00 €
23	2313	Constructions	Peinture Classe + Dortoir		4 500,00 €	
11	6232	Fêtes et Cérémonies	Animation Ecole	2 000,00 €		
61	6184	Versement à des organismes de formation	Formation des personnels Extincteurs	520,00 €		
62	6283	Nettoyage de locaux confié à une entreprise	Lavage des murs Ecole	2 630,00 €		
			<b>Sous total :</b>	<b>5 150,00 €</b>	<b>41 045,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
<b>MAIRIE - ADMINISTRATION GENERALE</b>						
21	2183	Matériel bureautique informatique	1 ordinateur serveur principal		2 055,00 €	
21	2183	"	Photocopieur Mairie		3 470,00 €	
21	2183	"	Switch + 2 Onduleurs		530,00 €	
21	2184	Mobilier	1 armoire haute secrétariat		400,00 €	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	Brise Soleil Mairie		3 135,00 €	
11	6237	Publications	Communication bulletin	3 000,00 €		
65	65541	Contributions fonds de compensation charges	Orne Saosnoise / ADS	13 000,00 €		
65	65548	Autres contributions	Bimby / Rased / ATESART	7 000,00 €		
			<b>Sous total :</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>9 590,00 €</b>	<b>€</b>
<b>AUTRES SERVICES : SALLE DES SPORTS / SALLE POLYVALENTE / RESTAURANT SCOLAIRE</b>						
21	2184	Mobilier	1 armoire foyer de la salle des sports		400,00 €	
23	2313	Constructions	Porte de la salle polyvalente		4 000,00 €	

			<b>Sous total :</b>	- €	4 400,00 €	€	-
<b>PERISCOLAIRE // TAP</b>							
			Jeux Garderie	280,00 €			
12	6218	Autre personnel Extérieur	Directeur + Animateurs TAP	61 000,00 €			
74	74718	AutreE dotations	CAF				10 000,00 €
74	7488	Autres attributions et participations	CAF				10 000,00 €
			<b>Sous total :</b>	61 280,00 €	- €		20 000,00 €

<b>TOTAUX :</b>	<b>123 180,00 €</b>	<b>556 521,00 €</b>	<b>131 792,00 €</b>
-----------------	---------------------	---------------------	---------------------

➤ Les orientations budgétaires sont adoptées par 13 voix pour et une abstention

- [Etude des devis](#)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les dépenses à venir en attendant l'élaboration du BP 2017.

Des devis ont été demandés à trois entreprises pour réaliser l'abattage de 17 arbres sur le côté droit du chemin situé entre le 17 et 19 rue de Montreuil

- RACINE ELAGAGE 72370 SOULITRE : 1 383.36 € TTC
- SARTHE PAYSAGISTE 72100 LE MANS : 1 247.00 € TTC
- ROUSSEAU Patrick 72530 YVRE L'EVEQUE : 2 550 € TTC

L'entreprise RACINE ELAGAGE est retenue compte tenu de son tarif et du moyen écologique utilisé pour détruire les souches par rognage

➤ Après délibération, les membres du Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Racine Elagage.

- Personnel communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient dans le cadre de la réorganisation des services faisant suite au départ en retraite de Mme Thaina RIVIERE de répartir les heures de ménage à l'école par une augmentation du temps de travail de 3 agents territoriaux, en accord avec chacun des agents concertés et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2017.

*NOTA : Jusqu'à ce jour, suite à divers arrêts maladie, ces heures ont été réparties en heures complémentaires sur les différents agents des services municipaux.*

Il est proposé qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, les 11 heures de ménage hebdomadaire soient répartis entre 3 agents comme suit :

- ✓ Nathalie AVIGNON : annualisation à 30H50 hebdomadaire au lieu de 27H25 soit une augmentation de 3H25/semaine.
- ✓ Arlette MILET : annualisation à 30H50 hebdomadaire au lieu de 27H50 soit une augmentation de 3H/semaine.
- ✓ Nathalie BONTEMPS : annualisation de 26H hebdomadaire au lieu de 19H dont 4H de ménage à l'école.

**Rappel** : il convient de rappeler que lors du Conseil Municipal du 23 septembre 2016 une proposition avait été faite aux membres du conseil municipal concernant l'augmentation du temps de travail de Mme Bontemps Nathalie.

**« Augmentation de la durée de travail d'un agent d'entretien :**

*Suite à l'entretien de la Salle des Sports et de son affectation au restaurant depuis février 2016, il a été constaté que le temps hebdomadaire annualisé de l'agent affecté à cet entretien et venant aussi en aide à la restauration scolaire le midi aurait besoin d'être recalculé afin de lui permettre de mener à bien les tâches d'entretien des locaux qui lui sont confiées.*

*Monsieur Le Maire propose de passer son temps de travail hebdomadaire à 21H50 annualisé au lieu de 19H/semaine.*

*Le conseil municipal doit délibérer pour valider l'augmentation du temps annualisé de Mme Bontemps Nathalie. »*

Bien que le conseil municipal ait donné son accord pour cette régularisation, la délibération n'a pas été mise en application car des mouvements de personnels (départ à la retraite de Mme Rivière, absence maladie de Mme Milet puis de Mme Avignon...) ont perturbés la régularité du temps de travail des agents en poste. Et alors qu'en application de la loi du 21 février 2007, il fallait supprimer le poste de Nathalie BONTEMPS de 19h/35h et de le recréer pour 21h50/35h, nous avons fait le choix de différer son application pour n'avoir qu'une procédure à effectuer.

Aussi, entre la période de Septembre 2016 à aujourd'hui, Mme Nathalie BONTEMPS a perçu une rémunération sur la base de 19H/semaine et ses heures complémentaires ont été rémunérées en tant que telles.

➤ le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le maire :

- ✓ à saisir le Comité Technique Paritaire pour avis sur la modification du temps de travail de Mme Bontemps soit supprimer le poste de 19h00/35h00 pour créer le nouvel emploi de 26h00/35h00 hebdomadaire.
- ✓ à augmenter le temps de travail de Mmes AVIGNON et MILET qui, actuellement agents IRCANTEC passeront agents CNRACL sur la base de 30H50/hebdomadairement chacune,
- ✓ à inscrire au budget les crédits correspondants,
- ✓ à prendre les arrêtés nécessaires pour la mise à jour de ces 3 dossiers.

## Comptes rendus des commissions

Monsieur Le Maire invite les représentants de chaque commission à présenter un compte rendu des dernières réunions. Les responsables ont été sollicités pour exprimer leurs besoins lors d'une réunion de bureau préparatoire aux orientations budgétaires. Leurs demandes sont portées dans le tableau correspondant et représentent la synthèse de leurs travaux. Il n'y a pas de remarques supplémentaires à apporter.

## Liaison douce : demandes de subventions

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a pris contact avec les services chargés de l'Aménagement du Territoire et des Financements Publics de l'Etat pour leur présenter le dossier du projet de la liaison douce afin de solliciter des subventions dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL).

- Les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer pour autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès de La DETR et du FSIL et approuve le plan de financement prévisionnel suivant.

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant HT des dépenses retenues par chaque financeur</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant de subvention sollicité ou obtenu (préciser si la subvention est déjà obtenue ou seulement demandée)</b>	<b>Date d'attribution</b>
<b><u>LEADER</u></b>	<b><u>133 723.18</u></b>	<b><u>70% plafonné à 30 000€ : 22.43%</u></b>	<b><u>30 000€ sollicité</u></b>	
<b><u>DSIL</u></b>	<b><u>133 723.18</u></b>	<b><u>26%</u></b>	<b><u>34 768€ sollicité</u></b>	
<b><u>DETR</u></b>	<b><u>133 723.18</u></b>	<b><u>20%</u></b>	<b><u>26 744,64€</u></b>	
<b><u>Enveloppe Sénateur</u></b>	<b><u>133 723.18</u></b>	<b><u>5.98%</u></b>	<b><u>8 000€ obtenu</u></b>	
<b>Maître d'ouvrage_(autofinancement)</b>	<b><u>133 723.18</u></b>	<b><u>25.58%</u></b>	<b><u>34 210.54€ budgété</u></b>	
<b><u>TOTAL (HT)</u></b>			<b><u>133 723.18€</u></b>	

- Le conseil autorise à l'unanimité Mr le maire à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de la liaison douce.

## Commissions communautaires

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal qui acceptent de représenter la commune de Joué l'Abbé aux différentes commissions de la nouvelle communauté de communes Maine Cœur de Sarthe. Il rappelle les différentes commissions existantes. Sur la base du volontariat, chacun membre élu peut proposer sa candidature.

<b>organisation et coopération territoriale</b>	Dominique LUNEL Janny MERCIER
<b>développement économique</b>	Janny MERCIER
<b>aménagement de l'espace-batiments</b>	Janny MERCIER
<b>Action sociale 1 et 2</b>	Dominique LUNEL
<b>Environnement 1</b> gestion des déchets, espaces verts, chemins	Pascal CHOPLIN Evelyne REGOUIN
<b>Environnement 2</b> GEMAPI, AEP, assainissement	David SOUCHU
<b>Promotion et animation du territoire</b>	Patrick RIVIERE Philippe IMBERT

## Projet de délibération avis transfert PLUi\*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Commune Maine Cœur de Sarthe demande aux communes d'exprimer leur souhait par rapport au transfert automatique de la compétence « Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales ».

Si tel est le souhait de la commune, il est demandé une délibération avant le 26 mars 2016 impérativement.

Monsieur Le Maire fait lecture du projet de délibération.

- Les membres du conseil municipal doivent délibérer. le conseil municipal à l'unanimité décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence « Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales »

## Convention ATESART 2017

Monsieur le Maire rappelle que le 14 novembre 2013, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité a décidé d'adhérer à l'ATESART et propose le renouvellement pour l'année 2017 du contrat d'abonnement.  
Le montant pour l'année 2017 est de 1305.00 euros TTC (1.00 € x 1305 habitants).

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat avec l'ATESART pour 2017

## Convention ADS 2017

Monsieur le Maire informe que les membres du Conseil Municipal ont souscrit une convention avec le Pays du Mans validée par le comité syndical du Pays du Mans en séance du 22 mai 2015 afin de collaborer avec leurs services instructeurs du droit des sols prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Son rôle est d'instruire les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire relevant de la compétence communale (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme à l'exception de ceux du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L.410-1 du Code de l'Urbanisme (CUa), déclarations préalables à l'exception des clôtures).

Le coût de cette prestation est défini annuellement par le comité syndical du Pays du Mans qui s'est réuni le 06 février 2017 pour définir la participation des communes adhérentes

La participation demandée pour l'année 2017 à la commune de Joué l'Abbé est calculé sur la base des chiffres INSEE population totale de 2017 soit 1329 habitants à Joué l'Abbé. Elle s'élève à la somme totale de 5 183,10€ (cinq mille cent quatre-vingt-trois euros et dix centimes)

- Le conseil municipal à l'unanimité vote le renouvellement de la convention au coût indiqué.

## Informations et questions diverses

- APE Ecole Jacqueline Duhême : défilé carnaval le samedi 11 mars 2017
- Carte de remerciements de Mme AVIGNON
- Commission patrimoine (fleurissement) : 14 mars 2017 à 20h30
- Réunion de quartier (lotissement la Ferrerie et les Charmes) le 25 mars 2017 à 9h30
- Commerce local : Une information sur la situation est donnée par Monsieur Le Maire. Le dossier est entre les mains d'un mandataire judiciaire.
- **Prochain conseil municipal : Vendredi 24 Mars 2017 à 20H30**
- **Fin de la séance à : 23H50**